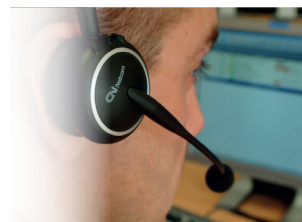




RESPONSABLE



COHÉRENT



À VOTRE ÉCOUTE



TRANSPARENT

TAVERNY, le 24 mars 2026  
UNSAffichage n° 2026-13

## PROTOCOLE

**On a tous signé une connerie !**



« **Non, le protocole n'a pas été dévoyé. On a tous signé une connerie !** ». C'est ainsi que Jérôme François, président de l'UNSA-SDIS 95, ouvre la réunion de bureau du 13 mars dernier, en réaction au communiqué de la CGT.

### L'épée de Damoclès

Depuis la décision de l'URSSAF visant à requalifier l'avantage logement « propriétaire-occupant » en avantage en espèces (dispositif incompatible avec le statut SPP), les organisations syndicales travaillent sur deux axes :

1. Garantir le maintien du pouvoir d'achat des agents logés, si le dispositif venait à disparaître.
2. Réduire l'écart de traitement entre sapeurs-pompiers logés et non-logés.

Le mouvement du 3 avril 2025 a été un succès. Il nous a donné du poids dans les négociations et a permis une sortie de crise.

**Mais dès le 7 avril 2025, l'UNSA alertait : « Le compte n'y est vraiment pas ».**

### L'heure est à la transparence

**Oui, l'application stricto sensu du protocole produit des effets délétères !**

Les plafonds de temps de présence (2000h pour les non-logés et 2088h pour les logés) sont inscrits noir sur blanc dans le protocole et entraînent un basculement des temps de gardes vers la journée.

Cela se traduit par :

- Une augmentation du nombre de séquences de jour et donc du nombre d'allers-retours pour les agents (particulièrement impactant avec les hausses de prix des carburants).
- Une baisse de l'intégration des SPP de nuit avec un impact direct sur les compétences, qualifications et spécialités minimales, entraînant une baisse de la réponse opérationnelles et des risques pour les intervenants. Or, la nuit, l'exigence opérationnelle reste la même !

**Face à ce constat, l'UNSA demande une revoyure urgente du protocole !**

Le 13 avril, se tiendra une réunion « syndicat-commandement ». L'UNSA fera des propositions concrètes parmi lesquelles :

- Permettre aux agents, sur la base du volontariat, de dépasser les plafonds fixés par l'Administration, dans le respect du cadre réglementaire.
- Autoriser le recours aux IHTS de nuit, afin de garantir les effectifs qualifiés et combler les carences opérationnelles.
- Engager un plan d'embauches en cohérence avec la croissance démographique du département et l'augmentation de l'activité opérationnelle.

**« Le Val d'Oise, un Département qui grandit, un SDIS qui protège » ? Alors donnons-lui les moyens de protéger réellement !**

## UNSA-SDIS 95

**Nous suivre**



**Adhérer**

